Israël / Palestine – Universitaires et représentants étudiants, nous appelons nos institutions et nos gouvernements à s'engager pour le respect immédiat et intégral du droit international

Carte blanche publiée dans le Soir le 18 décembre 2023.
https://www.lesoir.be/556085/article/2023-12-18/israel-palestine-lappel-des-universitaires-et-etudiants-sengager-pour-le-respect

Universitaires et représentants étudiants, nous sommes fortement préoccupé·e·s par le nouveau cycle de violences que les populations palestinienne et israélienne subissent, et les orientations prises par le gouvernement de M. Netanyahou. ***Nous appelons nos institutions et nos représentants à agir*** *pour un cessez-le-feu immédiat et permanent qui permette la fin des massacres et la libération de toutes les personnes retenues en otage ou illégalement détenues. Nous les appelons à peser sur le gouvernement israélien afin d'assurer le respect intégral du droit international. La fin du blocus de Gaza, la fin de l'occupation, la fin de la colonisation et de l'apartheid sont plus que jamais nécessaires pour assurer la liberté et la sécurité des Palestiniens et des Israéliens.*

Le respect des droits fondamentaux et du droit international doit être la boussole des actions de nos institutions universitaires et de nos gouvernements. C'est ce principe qui a dicté leur position par rapport à l'agression russe en Ukraine, ce que nous saluons. Il est plus que temps de se montrer cohérent et d'appliquer ces principes aux actes commis par le gouvernement israélien et par le Hamas.

Le 7 octobre, le Hamas a perpétré une attaque sanglante, assassinant plus de 1 200 civils et militaires israéliens et faisant plus de 200 otages, dont des enfants. L'horreur de cette attaque injustifiable[1] a ravivé le traumatisme mémoriel de la Shoah. L'Etat israélien a opté pour une réponse militaire sans précédent prenant la forme d'une punition collective[2] via des bombardements massifs, un siège entravant lourdement l'aide humanitaire[3], et une offensive terrestre. Cette réponse, dénoncée notamment par les Nations Unies, a fait plus de 18 000 morts dont 70% de femmes et enfants et fait 1,7 millions de déplacés, qui (sur)vivent dans des conditions apocalyptiques. Un nombre sans précédent de journalistes, d'humanitaires et de soignants a été tué par les frappes israéliennes. Aucun endroit n'est sûr à Gaza, or, la population civile n'a, précisément, nulle part où aller. Les dégâts matériels portés aux infrastructures civiles

[1] La résolution 3236 de l'ONU reconnait le droit des Palestiniens à recouvrer leur droit à l'autodétermination et à la souveraineté nationale "par tous les moyens conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies", ce qui proscrit les attaques contre des civils.
[2] Selon l'UNRWA : https://press.un.org/fr/2023/cpsd795.doc.htm
[3] Selon le droit israélien lui-même, un siège entravant le passage de l'aide humanitaire est illégal. C'est la position affirmée dans un jugement de la Cour suprême israélienne de 2008 et dans le manuel militaire de 2006.

critiques et aux bâtiments d'habitation sont immenses. En Cisjordanie également, les détentions administratives arbitraires se multiplient et la violence des colons a explosé, dans un climat de soutien de la part des autorités israéliennes.

Il semble désormais certain que tant le Hamas qu'Israël ont commis ou sont en train de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité[4], ce qui engage les Etats à mettre tous les moyens en œuvre pour y mettre fin ou les réprimer, en application de leurs obligations au titre de l'article 1er commun des quatre Conventions de Genève de 1949 et de leur devoir de coopérer afin de faire cesser les violations graves de normes impératives du droit international.

De graves violations du droit international et des droits humains, depuis des décennies

La politique d'occupation poursuivie par le gouvernement israélien implique de graves violations du droit international humanitaire et des droits humains[5]. Depuis des décennies, le peuple palestinien subit un régime de colonisation, d'occupations et d'annexions de territoires, de transferts forcés de populations[6] et, selon Human Rights Watch et Amnesty International, d'apartheid[7]. Cette oppression structurelle ainsi que ces violations constantes du droit international et des droits humains doivent être reconnues, et combattues. Elles créent le terreau de flambées régulières de violences. Elles forment l'obstacle majeur à une paix juste et durable, et empêchent la mise en œuvre des résolutions n°242 des Nations Unies, qui appelle à la fin de l'occupation, et n°1515, qui prône une solution à deux Etats. Elles empêchent la coexistence pacifique des deux peuples et le respect de leurs droits à l'autodétermination.

---

[4] Voy. notamment les multiples qualifications retenues par les Experts des Nations Unies dans ce contexte, ainsi que les analyses et investigations montrant que l'évolution des méthodes de bombardement relève des crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité (https://www.972mag.com/mass-assassination-factory-israel-calculated-bombing-gaza/).
Voy. également, notamment :
(https://www.btselem.org/gaza_strip/20231205_israel_is_not_fighting_against_hamas_but_against_civilians_implementing_a_criminal_policy_of_bombings)
D'autres analyses révèlent l'usage de bombes au phosphore blanc, prohibées en zones densément peuplées.
D'autres études, enfin, conduisent à montrer que certaines frappes très spécifiques apparaissent comme illégales au regard du droit international (https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/12/lebanon-deadly-israeli-attack-on-journalists-must-be-investigated-as-a-war-crime/)

[5] United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Crisis Context and Impact, https://www.ochaopt.org/country/opt.

[6] En particulier, le caractère illégal de l'acquisition par la force de Jérusalem-Est est reconnu dans un avis consultatif de 2004 de la Cour Internationale de Justice.

[7] https://www.yesh-din.org/en/the-occupation-of-the-west-bank-and-the-crime-of-apartheid-legal-opinion/
https://www.btselem.org/publications/fulltext/202101_this_is_apartheid
https://www.groundup.org.za/article/israeli-ambassadors-compare-israel-south-africa/
https://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecution
https://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2022/02/israels-system-of-apartheid/
Une procédure consultative devant la Cour Internationale de Justice est par ailleurs en cours pour déterminer la responsabilité d'Israël sur ce point.

L'intensification de cette politique est pleinement assumée par le gouvernement israélien. Alors que la violence est en explosion en Cisjordanie, le gouvernement Netanyahou fournit, en octobre 2023, 10 000 armes aux colons en vue de former des équipes de sécurité civile[8] et il annonce en novembre son intention de *"continuer d'étendre la distribution d'armes aux citoyens"*[9]. Ce 27 novembre, le gouvernement israélien a engagé 43 millions de dollars de dépenses pour la construction de nouvelles colonies en territoire palestinien occupé. Il a également lancé des opérations de *"recherche et destruction"* de projets d'aide humanitaire financés par la communauté internationale en Cisjordanie[10]. Benjamin Netanyahou a par ailleurs assuré qu'Israël *"assumera, pour une durée indéterminée, la responsabilité générale de la sécurité à Gaza"* ce qui signifie une nouvelle occupation[11]. Ce 6 décembre, Israël a par ailleurs donné son accord final à la construction de 1738 unités d'habitation dont la moitié seront situées à Jérusalem-Est[12]. Ce gouvernement, le plus à droite de toute l'histoire d'Israël, est composé notamment de fanatiques religieux et de personnes se revendiquant pleinement d'une appartenance à l'extrême-droite. Il semble aujourd'hui bien davantage concerné par un agenda d'approfondissement radical de colonisation[13], d'occupation et de nettoyage ethnique[14] que par la négociation d'un processus de paix durable permettant d'assurer le droit à la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens.

La Belgique dispose de leviers d'actions par rapport à cette situation dramatique. Nous importons annuellement 1,5 milliards d'euros de produits israéliens fabriqués notamment dans les territoires occupés (le 3e plus gros importateur de l'UE)[15]. Et nos institutions académiques sont engagées dans des partenariats de recherche avec des institutions israéliennes[16] directement impliquées dans les politiques d'occupation, de

---

[8] https://fr.timesofisrael.com/liveblog_entry/le-ministere-de-ben-gvir-achete-10-000-armes-pour-les-equipes-de-securite-civiles/

[9] https://www.lemonde.fr/international/live/2023/12/01/en-direct-guerre-israel-hamas-l-etat-hebreu-et-le-mouvement-islamiste-palestinien-se-rejettent-la-responsabilite-de-la-reprise-des-combats-dans-la-bande-de-gaza_6203083_3210.html?#id-1243939

[10] https://twitter.com/EpshtainItay/status/1728778201239851097

[11] https://www.lemonde.fr/international/article/2023/11/07/benyamin-netanyahou-estime-qu-israel-assumera-pour-une-duree-indeterminee-la-responsabilite-generale-de-la-securite-a-gaza-apres-la-fin-du-conflit_6198657_3210.html

[12] Israël approuve la construction d'une nouvelle colonie à Jérusalem-Est https://www.letemps.ch/monde/moyenorient/l-armee-israelienne-encercle-la-ville-de-khan-younes-ou-font-rage-des-combats-intenses

[13] https://twitter.com/EpshtainItay/status/1734499276007379330

[14] https://fr.timesofisrael.com/un-document-des-renseignements-propose-le-transfert-des-gazaouis-dans-le-sinai/ https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/10/un-expert-warns-new-instance-mass-ethnic-cleansing-palestinians-calls
Des experts indépendants des Nations Unies et la FIDH alertent même sur un risque de génocide en cours, appelant à agir pour le prévenir ou l'empêcher : https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/gaza-un-experts-call-international-community-prevent-genocide-against
https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/israel-palestine/arreter-le-genocide-en-cours-en-palestine-l-appel-de-la-fidh-a-la

[15] https://atlas.cid.harvard.edu/explore?country=110&product=undefined&year=2021&productClass=HS&target=Partner&partner=undefined&startYear=undefined

[16] A distinguer des relations académiques inter-individuelles.

colonisation et de violation du droit international que commet le gouvernement israélien[17].

La responsabilité des Universités, et celle de la Belgique

En tant qu'universitaires et représentants étudiants, nous appelons nos institutions académiques belges et européennes à éviter le double standard et à agir pour le respect du droit international et des droits humains, en application des mêmes principes mobilisés au moment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie[18]. Les universités endossent certaines responsabilités dans la société. Elles doivent, à notre sens, prévenir les violations des droits humains, comme elles soutiennent les acteurs qui promeuvent le respect de ces droits, notamment par la remise de Doctorats Honoris Causa. L'ULiège et l'ULB ont déjà fait un premier pas en appelant au respect du droit international humanitaire[19] et à un cessez-le-feu[20]. L'Université de Gand a, quant à elle, développé une politique cohérente et pertinente relative aux collaborations académiques[21]. Cette Université a constaté qu'elle entretenait *"des collaborations avec des universités qui ont soutenu les parties belligérantes après le 7 octobre ou qui ont éventuellement fourni un soutien matériel ou financier. Cela pourrait signifier que ces organisations partenaires sont indirectement impliquées dans des violations des droits de l'homme"*. La même Université constate que *"certaines universités israéliennes et palestiniennes font également savoir qu'elles sont préoccupées par l'impact de la guerre sur les droits de l'homme"*. En conséquence, l'Université de Gand a annoncé qu'elle *"examinera minutieusement, pour chaque organisation avec laquelle une coopération institutionnelle est en cours ou prévue, en quoi consiste le soutien moral, financier ou matériel aux parties belligérantes, et prendra contact avec ces organisations pour vérifier si, et dans quelle mesure, elles sont impliquées dans des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Si c'est le cas, des mesures seront prises pour mettre fin à la coopération et aucune nouvelle collaboration ne sera entamée jusqu'à ce que de nouveaux éléments conduisent à une réévaluation"*.

Universitaires et représentants étudiants, nous appelons la Belgique à mettre sa politique en cohérence avec ses déclarations appelant à une solution politique à deux Etats et au respect du droit international : appel à un cessez-le-feu immédiat et permanent, reconnaissance de l'Etat palestinien et fin du commerce avec les colonies israéliennes. La Belgique et l'Union européenne doivent de plus décider, comme elles

---

[17] Voy. Israel Association of University Heads, Letter from 1 November 2023, https://vera.org.il/wp-content/uploads/2023/11/VERA-%E2%80%93-To-our-Colleagues-%E2%80%93-1.11.2023.pdf , https://www.cncd.be/IMG/pdf/2015_rapport_liensbel-israel_web.pdf , et https://stopwapenhandel.org/belgium/

[18] Elles avaient alors suspendu les relations avec les universités russes ayant soutenu l'invasion. http://www.cref.be/communication/20220310_Communiqu%C3%A9_de_presse_conjoint_CRef_VLIR.pdf

[19] https://www.uliege.be/cms/c_19032785/fr/le-conflit-israel-hamas

[20] https://actus.ulb.be/fr/actus/institution-et-engagements/lulb-exprime-son-soutien-a-toutes-les-victimes-de-la-guerre-opposant-israel-et-le-hamas

[21] https://www.ugent.be/en/news-events/conflict-israel-hamas-statement-ghent-university

l'ont fait à l'égard de la Russie, des sanctions envers l'Etat israélien comme envers les dirigeants du Hamas tant que le droit international sera bafoué et que l'occupation, la colonisation et toute situation susceptible d'être qualifiée apartheid seront maintenus.

Les demandes des signataires

Nous demandons aux institutions académiques belges et européennes ainsi qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. le recensement et la suspension immédiate de toute relation académique nouée, en ce compris au niveau européen, avec des entités israéliennes[22] qui participent à et/ou soutiennent les crimes contre l'humanité en cours, l'occupation, la colonisation et toutes les situations susceptibles d'être qualifiées apartheid.

   Conscients que les prises de position ou partenariats noués par des institutions universitaires ne reflètent pas la position de nombreux universitaires israéliens et que les collaborations de recherche sont aussi et surtout le fruit d'échanges individuels, dont l'arrêt pourrait être perçu par des chercheurs et chercheuses israéliens critiques ou en opposition avec leur régime comme un abandon, nous considérons que chaque chercheur et chercheuse doit pouvoir prendre la décision de maintenir, ou non, les relations individuelles de coopération qu'il ou elle entretient avec ses collègues israéliens.

2. le renforcement de tous les échanges avec toutes les entités et personnalités israéliennes et palestiniennes qui défendent la coexistence des deux peuples dans le respect de leurs droits fondamentaux et leur droit à l'autodétermination. Ces entités et ces personnes doivent être assurées du soutien plein et entier de nos institutions académiques.
3. des prises de position claires pour un cessez-le-feu immédiat et permanent devant ouvrir la voie à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, la libération de toutes les personnes retenues en otage ou détenues illégalement et la négociation d'un processus de paix juste et durable ; une politique belge cohérente dans la recherche d'une solution à deux Etats et l'application du droit international.

Nous demandons aux autorités belges et européennes :

1. la reconnaissance immédiate de l'Etat palestinien ; il s'agit de tirer toutes les conséquences de la position de soutien à une solution à deux Etats.

[22] A supposer que des collaborations institutionnelles existent entre entités académiques belges et palestiniennes, la Belgique comme l'UE ont déjà vérifié la destination des fonds liés à la coopération au développement palestinienne (aucun système académique palestinien ne peut survivre sans ces fonds).

2. l'arrêt du commerce avec les colonies israéliennes situées en territoire palestinien occupé, en application du droit international.[23]
3. la suspension immédiate de tout commerce d'armes entre l'UE et Israël et l'interdiction effective du transit d'armes à destination d'un Etat commettant des crimes contre l'humanité.
4. des sanctions individuelles contre les politiques, militaires, colons et toutes les personnes responsables de crimes de guerre et contre l'humanité.
5. des sanctions économiques et diplomatiques contre Israël et le Hamas pour imposer un cessez-le-feu immédiat, assurer le respect intégral du droit international et imposer une forme de pression pour ouvrir le chemin d'une paix juste et durable.
6. le remboursement par Israël des infrastructures financées par la Belgique, l'UE ou l'ONU qui ont été détruites par l'armée israélienne.
7. le renforcement de l'appui politique à l'enquête de la Cour pénale internationale sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Israël et en Palestine.

Liste des signataires (par ordre alphabétique du nom) :

Cet appel a été cosigné par sept anciens recteurs et rectrices, et les cinq recteurs en fonction, certains à titre personnel. Suite à sa publication, le CRef (Comité des Recteurs francophones) a publié une motion reprenant certaines des demandes à l'égard des autorités belges, et s'engageant à « suspendre les collaborations institutionnelles avec les organisations, quelle que soit leur origine, qui soutiennent de manière répétée ou sont directement impliquées dans les violations du droit international et des droits humains ».
Voir : http://www.cref.be/communication/20231218_Motion_du_CRef_situation_Proche-Orient.pdf

1. Marc Abramowicz (ULB)
2. Mateo Alaluf (ULB)
3. Géraldine André (UCLouvain)
4. Elena Aoun (UCLouvain)
5. Guilherme Araujo Pimentel (UMons)
6. Karel Arnaut (KU Leuven)
7. Daniel Arnoldussen (ULB)
8. Paul Aron (ULB)
9. Jànos B.Nagy (UNamur)
10. Guy Bajoit (UCLouvain)
11. Danielle Bajomée (ULiège)
12. Nicolas Bárdos-Féltoronyi (UCLouvain)
13. Fanny Barnabé (UNamur)
14. Thomas Barrier (ULB)
15. Françoise Bartiaux (UCLouvain)
16. Thérèse Beaupain (ULB)

[23] Cette mesure n'est pas une sanction mais une mise en conformité de notre politique commerciale avec le droit international et des droits humains. Ce n'est pas une option, mais bien une obligation légale qu'engendre la quatrième Convention de Genève. https://www.cncd.be/L-interdiction-des-produits-des-8451

17. Marie-Aude Beernaert (UCLouvain - Saint-Louis)
18. Micaela Benavides (UMons)
19. Jean-Didier Bergilez (ULB)
20. Pierre Bergmann (ULB)
21. Diane Bernard (UCLouvain - Saint-Louis)
22. Thomas Berns (ULB)
23. Catherine Bert (UNamur)
24. Kenneth Bertrams (ULB)
25. Claire Billen (ULB)
26. Martin Biot (UCLouvain)
27. Marie Annelise Blanchard (UCLouvain)
28. Vincent Blondel (UCLouvain)
29. François Bodart (UNamur)
30. Francine Bolle (ULB)
31. Michel Bonami (UCLouvain)
32. Carole Bonnetier (UCLouvain)
33. Charles-Hubert Born (UCLouvain)
34. Arthur Borriello (UNamur)
35. Damien Bouchat (UCLouvain)
36. Frédéric Bouhon (ULiège)
37. Philippe Bouillard (ULB)
38. Emma Bourcelet (UNamur)
39. Olivier Bourez (UCLouvain)
40. Camille Bourguignon (UNamur)
41. Kaoutar Boustani Dahan (UCLouvain - Saint-Louis)
42. Anne-Sophie Bouvy (UCLouvain)
43. Jean-Luc Brackelaire (UNamur)
44. Véronique Bragard (UCLouvain)
45. Chloé Branders (UCLouvain)
46. Périne Brotcorne (UCLouvain)
47. Jacques Bude (ULB)
48. Agnès Burniat (ULB)
49. Martin Buysse (UCLouvain)
50. Ela Callorda Fossati (UCLouvain)
51. Guy Campion (UCLouvain)
52. Pierre-Emmanuel Caprace (UCLouvain)
53. Grégoire Carbonez (UCLouvain)
54. Gregorio Carboni Maestri (ULB)
55. Sylvie Carbonnelle (ULB)
56. Hanne Cardoen (UMons)
57. Yves Cartuyvels (UCLouvain - Saint-Louis)
58. Charlotte Casier (ULB)
59. Annick Castiaux (UNamur)
60. Isabelle Cassiers (UCLouvain)
61. Maria Luisa Cesoni (UCLouvain)
62. Béatrice Chapaux (UCLouvain)
63. Marie Chapaux (UCLouvain)
64. Jean-Marie Cheffert (UNamur)
65. Boris Cherry (UNamur)
66. Jenneke Christiaens (VUB)
67. Julian Clarenne (UCLouvain - Saint-Louis)
68. Anthony Cleve (UNamur)

69. Charlotte Clinquart (UCLouvain)
70. Marie-Christine Closon (UCLouvain)
71. Loïc Cobut (UCLouvain - Saint-Louis)
72. Serge Cogels (UMons)
73. Nathalie Colette-Basecqz (UNamur)
74. Giulia Contes (UAntwerp)
75. Brendan Coolsaet (UCLouvain)
76. Antoine Cordier (UCLouvain)
77. Albert Corhay (ULiège)
78. Olivier Corten (ULB)
79. Gloria Coscia (UCLouvain)
80. Adriana Costa Santos (UCLouvain - Saint-Louis)
81. Jeanne Cosyn Oger (ULB)
82. Géraldine Coulon (UCLouvain)
83. Marie Courtoy (UCLouvain / KU Leuven)
84. Pierre Courtoy (UCLouvain)
85. Valentin Couvreur (UCLouvain)
86. François Crépeau Université McGill
87. Zoé Crine (UCLouvain)
88. Melanie Croquet (UMons)
89. Andrew Crosby (VUB) / UCLouvain)
90. Annick Damman (UMons)
91. Damien Darcis (UMons)
92. Felice Dassetto (UCLouvain)
93. Madison Dave (UMons)
94. Daniel De Beer (UCLouvain - Saint-Louis)
95. Laurent de Briey (UNamur)
96. Agathe De Brouwer (UCLouvain - Saint-Louis)
97. Camille de Bueger (UCLouvain - Saint-Louis)
98. Philippe De Clerck (ULB)
99. Barbara De Cock (UCLouvain)
100. Hubert de Condé (UCLouvain)
101. Alban de Kerchove d'Exaerde (ULB)
102. Nicolas De Moor (UCLouvain)
103. Jean De Munck (UCLouvain)
104. Matthieu de Nanteuil (UCLouvain)
105. Caroline De Pascale (UCLouvain)
106. Cécille De Ryckel (Ichec – Ecam – ISFSC)
107. Olivier De Schutter (UCLouvain)
108. Myriam De Spiegelaere (ULB)
109. Guillaume de Stexhe (UCLouvain - Saint-Louis)
110. Alexandre de Streel (UNamur)
111. Didier Debaise (ULB)
112. Claire Debucquois (UCLouvain)
113. Simon Dechamps (UNamur)
114. Jean-Michel Decroly (ULB)
115. Alain Decrop (UNamur)
116. Tom Dedeurwaerdere (UCLouvain)
117. Elise Defreyne (UNamur)
118. Florence Degavre (UCLouvain)
119. Elise Degrave (UNamur)
120. Sophie Del Fa (UCLouvain)

121. Francis Delannay (UCLouvain)
122. Martin Deleixhe (ULB)
123. Antoine Delforge (UNamur)
124. Audrey Delhalle (UCLouvain)
125. Chloé Deligne (ULB)
126. Anne Delizée (UMons)
127. Florence Delmotte (UCLouvain)
128. Pauline Delperdange (UCLouvain)
129. Marc Delrez (ULiège)
130. Edouard Delruelle (ULiège)
131. Chloé Deltour (UCLouvain)
132. Guillaume Delvaux (UCLouvain)
133. Marie Amélie Delvaux (UNamur)
134. Bruno Delvaux (UCLouvain)
135. Bernard Delvaux (UCLouvain)
136. Pierre Delvenne (ULiège)
137. Nicolas Dendoncker (UNamur)
138. Jennifer Denis (UMons)
139. Bernard Deprez (ULB)
140. Céline Derclaye (UNamur)
141. Paul Dermine (ULB)
142. Serge Deruette (UMons)
143. Iris Derzelle (Université de Paris Est Créteil)
144. Samuel Desguin (UCLouvain - Saint-Louis)
145. Axelle Desmons (UMons)
146. Vinciane Despret (ULiège)
147. Philippe Destatte (UMons)
148. Sara Dethise Martinez (UNamur)
149. Quentin Detienne (ULiège)
150. Philippe Devillé (UCLouvain)
151. Marie-Sophie Devresse (UCLouvain)
152. Morgane Devries (UCLouvain)
153. Didier Devriese (ULB)
154. Laurent Dewasme (UMons)
155. Ariane d'Hoop (UCLouvain)
156. Fabrice Dhume (UCLouvain)
157. Elena Di Pede (Université de Lorraine)
158. Mariam Diallo (UCLouvain)
159. Jérémy Dieudonné (UCLouvain)
160. Jérémy Dodeigne Dodeigne (UNamur)
161. Jean Donnay (UNamur)
162. Philippe Donnen (ULB)
163. Filip Dorssemont (UCLouvain)
164. Gauthier Dresse (UCLouvain - Saint-Louis)
165. Claudine Drion (UCLouvain)
166. Pierre Druart (UCLouvain / KU Leuven)
167. Mathilde Du Jardin (ULB)
168. Zoé Dubois (ULB)
169. Christophe Dubois (ULiège)
170. Philippe Dubois (UMons)
171. Anne Dubreucq (ULB)
172. François Dubuisson (ULB)

173. Denis Duez (UCLouvain - Saint-Louis)
174. Colette Duez (ULiège)
175. Valérie Dufour (ULB)
176. Xavier Dumay (UCLouvain)
177. Hugues Dumont (UCLouvain)
178. Jean-Louis Dumortier (ULiège)
179. Claire Dupont (UMons)
180. Xavier Dupret (ISFSC)
181. Pauline Dupret (UCLouvain)
182. Apolline Dupuis (UMons)
183. Thierry Dutoit (UMons)
184. Lee Eisold (KU Leuven)
185. Mathias El Berhoumi (UCLouvain - Saint-Louis)
186. Naïma El Makrini (UCLouvain)
187. Noémie Emmanuel (UCLouvain)
188. Jacques Englebert (ULB)
189. Vincent Englebert (UNamur)
190. Margrethe Eriksen (UMons)
191. Noémie Evrard (UCLouvain)
192. Eric Fabri (ULB)
193. Geneviève Fabry (UCLouvain)
194. Fanny Faccenda (UCLouvain - Saint-Louis)
195. Ingrid Falque (UCLouvain)
196. Laurent Favart (ULB)
197. Tania Feldzer (ULB)
198. Bernard Feltz (UCLouvain)
199. Isabelle Ferreras (UCLouvain)
200. Emanuele Ferringo (UCLouvain)
201. Jacques Fierens (UNamur)
202. Charly Fillon (ULB)
203. Alain Finet (UMons)
204. Christine Flamand (UCLouvain)
205. Eric Florence (ULiège)
206. Camille Focant (UCLouvain)
207. Maxime Fontaine (ULB)
208. Camille Fortunier (ULB)
209. Abraham Franssen (UCLouvain - Saint-Louis)
210. Jean Frenay (ULiège)
211. Jean-Marie Frère (ULiège)
212. Bruno Frère (ULiège)
213. Geneviève Freres (UCLouvain)
214. Joseph Fripiat (UNamur)
215. Christine Frison (ULiège)
216. Nathan Gaborit (UCLouvain - Saint-Louis)
217. Dominique Gallez (ULB)
218. Naïké Garny (KU Leuven)
219. Marc-Antoine Gavray (ULiège)
220. Eric Geerkens (ULiège)
221. Yves Genin (UCLouvain)
222. Marc Germain (Université de Lille)
223. Gilles Germain (ULB)
224. Esmeralda Gerritse (UCLouvain)

225. Geoffrey Geuens (ULiège)
226. Michel Gevers (UCLouvain)
227. Marie Gevers (UNamur)
228. Marius Gilbert (ULB)
229. Barnabé Gillet (UNamur)
230. Pierre Gillis (UMons)
231. André Gob (ULiège)
232. Corinne Gobin (ULB)
233. Pernelle Godart (ULB)
234. Anne Godart (UMons)
235. Noémie Godenir (UCLouvain)
236. Géraldine Goffe (UCLouvain)
237. Basil Gomes (UCLouvain - Saint-Louis)
238. Herbert Gonçalves Marques Junior (UCLouvain)
239. Xavier Gonze (UCLouvain)
240. Patrick Govers (ULB)
241. Alex Govers Pijoan (KU Leuven)
242. Nathalie Grandjean (UCLouvain - Saint-Louis)
243. Jean-Claude Grégoire (ULB)
244. Jean-Pierre Grimmeau (ULB)
245. Noé Gross (ULB)
246. Christine Guillain (UCLouvain - Saint-Louis)
247. Serge Gutwirth (VUB)
248. Naji Habra (UNamur)
249. Jean-Luc Hainaut (UNamur)
250. Philippe Hambye (UCLouvain)
251. Jeremy Hamers (ULiège)
252. Mejed Hamzaoui (ULB)
253. Mathilde Hardt (UCLouvain - Saint-Louis)
254. Léa Harlange (ULiège)
255. Hervé Hasquin (ULB)
256. Alexandre Heeren (UCLouvain)
257. Coralie Helleputte (UCLouvain)
258. Cédric Henet (UCLouvain)
259. Anne Herla (ULiège)
260. Julie Hermesse (UCLouvain)
261. Bertrand Hespel (UNamur)
262. Emila Hoxhaj (FEF)
263. Michel Hubert (ULB)
264. Cristal Huerdo Moreno (UMons)
265. Perrine Humblet (ULB)
266. Mark Hunyadi (UCLouvain)
267. Heinz Hurwitz (ULB)
268. Patrick Italiano (ULiège)
269. Marc Jacquemain (ULiège)
270. Florian Jacques (UNamur)
271. Laurent Jacques (UCLouvain)
272. Vincent Jacquet (UNamur)
273. Marie Jadoul (UCLouvain)
274. Lore Janssens (KU Leuven)
275. Jürgen Jaspers (ULB)
276. Juan Jiménez-Salcedo (UMons)

277. Daou Véronique Joiris (ULB)
278. Danielle Jonckers (ULB)
279. Maïté Kervyn de Lettenhove (UCLouvain)
280. Bichara Khader (UCLouvain)
281. France Kittel (ULB)
282. Olivier Klein (ULB)
283. Pierre Klein (ULB)
284. Sophie Klimis (UCLouvain - Saint-Louis)
285. Emmanuel Klimis (UCLouvain - Saint-Louis)
286. Jean-Marie Klinkenberg (ULiège)
287. Maryam Kolly (UCLouvain - Saint-Louis)
288. Maryam Kolly (UCLouvain - Saint-Louis)
289. Paulien Kygnée (UMons)
290. Marc Labie (UMons)
291. Anne Lagerwall (ULB)
292. Pieter Lagrou (ULB)
293. Laurent Lahaye (ICHEC Brussels Management School)
294. Corentin Lahouste (Université Laval)
295. Didier Lambert (UCLouvain)
296. Jean-Paul Lambert (UCLouvain - Saint-Louis)
297. Auriane Lamine (UCLouvain)
298. Charlotte Langohr (UCLouvain)
299. Juliette Lebeau (UNamur)
300. Jérôme Lechien (UMons / Université Paris Saclay)
301. Caroline Leclercq (UCLouvain)
302. Nicolas Lecoq (UCLouvain - Saint-Louis)
303. Bénédicte Ledent (ULiège)
304. Gérald Ledent (UCLouvain)
305. Michele Ledger (UNamur)
306. Françoise Lefèvre (UCLouvain)
307. Philippe Lefevre (UCLouvain)
308. Vincent Legrand (UCLouvain)
309. Jean Pierre Legrand (ULiège)
310. Simon Lejoly (UNamur)
311. Fabienne Leloup (UCLouvain)
312. Andreia Lemaître (UCLouvain)
313. Oberdan Leo (ULB)
314. Inès Lequeux (UCLouvain)
315. Baptiste Leroy (UMons)
316. Caroline Letor (USherbrooke)
317. Stéphane Leyens (UNamur)
318. Laurent Licata (ULB)
319. Marine Liégeois (ULiège)
320. Claire Lobet-Maris (UNamur)
321. Mathilde Lucic (ULB)
322. Matthieu Lys (UCLouvain)
323. Renaud Maes (UCLouvain - Saint-Louis)
324. Céline Mahieu (ULB)
325. Benoît Mahy (UMons)
326. Olivier Malay (ULB)
327. Jacques Malchaire (UCLouvain)
328. Maria Mancilla Garcia (ULB)

329. Pierre Marage (ULB)
330. Brigitte Maréchal (UCLouvain)
331. Claudine Marissal (ULB)
332. Pierre Marissal (ULB)
333. Christian Maroy (UCLouvain)
334. Jacques Marquet (UCLouvain)
335. Timothée Marquis (UCLouvain)
336. Éléonore Martin (UMons)
337. Esteban Martinez (ULB)
338. Marco Martiniello (ULiège)
339. Mariah Matar (UCLouvain)
340. Clara Mativa (ULB)
341. Clara Mativa (ULB)
342. Marc Mawet (ULB)
343. Xavier May (ULB)
344. Perla Araceli Meléndez Hernández (UMons)
345. Marc-Emmanuel Mélon (ULiège)
346. Sophie Mercier (UCLouvain)
347. Laura Merla (UCLouvain)
348. Stéphanie Merle (UCLouvain)
349. Clémence Merveille (UCLouvain - Saint-Louis)
350. Laurence Mettewie (UNamur)
351. Christine Michaux (UMons)
352. Maxime Michiels (UCLouvain)
353. Nicolas Moens (UCLouvain)
354. Mohammad Mohammady (ULB)
355. Michel Molitor (UCLouvain)
356. Youri Mora (ULB)
357. Yves Moreau (KU Leuven)
358. Adriana Moreno Cely (VUB)
359. Josepha Moriau (UCLouvain)
360. Jacques Moriau (ULB)
361. Alice Mortiaux (ULB)
362. Muriel Moser (ULB)
363. Michel Mouchart (UCLouvain)
364. Michel Mouchart (UCLouvain)
365. Dominique Mougenot (UNamur)
366. Didier Moulin (UCLouvain)
367. Louis Moureaux (Universität Hamburg)
368. Stéphane Moyson (UCLouvain)
369. Sarah Murru (KU Leuven)
370. Carla Nagels (ULB)
371. Claire Neuray (ULB)
372. Anneke Newman (ULB)
373. Marc Nihoul (UNamur)
374. Jean Nizet (UNamur)
375. Houda Nkhili (ULB)
376. Jean-Luc Nsengiyumva (UCLouvain - Saint-Louis)
377. Anne-Sophie Nyssen (ULiège)
378. Christian Olsson (ULB)
379. Aline Orban (ULB)
380. Agathe Osinski (Université Paris Nanterre)

381. François Ost (UCLouvain – Saint-Louis)
382. Nouria Ouali (ULB)
383. Hajar Oulad Ben Taib (UCLouvain - Saint-Louis)
384. Merve Ozden (UCLouvain)
385. Pierre Ozer (ULiège)
386. Christine Pagnoulle (ULiège)
387. Jorge Palma Pacheco (ULiège)
388. Quentin Pasetti (UMons)
389. Maurice Pasternak (La Cambre)
390. Olivier Paye (UCLouvain - Saint-Louis)
391. Stéphanie Pécher (UCLouvain)
392. Hugo Périlleux (ULB)
393. Guillaume Périlleux (UMons)
394. Lorraine Peschi (UCLouvain)
395. Matthias Petel (UCLouvain)
396. Riccardo Petrella (UCLouvain)
397. Charlotte Pezeril (ULB)
398. Julien Pieret (ULB)
399. Valérie Piette (ULB)
400. Anne-Hélène Pilon (UCLouvain)
401. Christophe Pirenne (ULiège)
402. Cécile Piret (ULB)
403. Alexandre Piron (UCLouvain)
404. François Pirson (UMons)
405. John Pitseys (UCLouvain)
406. Robert Plasman (ULB)
407. Renaud Pleitinx (UCLouvain)
408. Geoffrey Pleyers (UCLouvain)
409. Fanny Pluymers (ULiège)
410. Yves Poullet (UNamur)
411. Antoine Printz (UCLouvain)
412. Jean-Jacques Quisquater (UCLouvain)
413. Ariel Rabat (UMons)
414. Judith Racapé (ULB)
415. Martine Raes (UNamur)
416. Martin Rappe (UNamur)
417. Jean-Pierre Raskin (UCLouvain)
418. Anne-Catherine Rasson (UNamur)
419. Andrea Rea (ULB)
420. Paul Reding (UNamur)
421. Lionel Remy-Hendrick (UCLouvain)
422. Jonathan Renaux (UCLouvain - Saint-Louis)
423. Plisnier René (UMons)
424. Antoine Renglet (UCLouvain - Saint-Louis)
425. Bernard Rentier (ULiège)
426. Min Reuchamps (UCLouvain)
427. Natalie Rigaux (UNamur)
428. Julie Ringelheim (UCLouvain)
429. Julien Rippinger (ULB)
430. Cecilia Rizcallah (UCLouvain - Saint-Louis)
431. Laura Rizzerio (UNamur)
432. Eléonore Robinson (UNamur)

433. Antoine Roblain (ULB)
434. Daniel Rochat (UCLouvain)
435. Sandrine Roginsky (UCLouvain)
436. Céline Romainville (UCLouvain)
437. Michel Romainville (ULB)
438. Coline Rondiat (UCLouvain)
439. Laurence Rosier (ULB)
440. Jean-Maurice Rosier (ULB)
441. Elodie Sabatier (ULB)
442. Antoine Sacré (UNamur)
443. Chloe Salembier (UCLouvain)
444. Caroline Sappia (UCLouvain)
445. Sylvie Sarolea (UCLouvain)
446. Annemie Schaus (ULB)
447. Christine Schaut (ULB)
448. Serge Schiffmann (ULB)
449. Nicolas Schroeder (ULB)
450. Yvonne Scieur (UNamur)
451. Claude Semay (UMons)
452. Sarah Sepulchre (UCLouvain - Saint-Louis)
453. Xavier Seron (UCLouvain)
454. Olivier Servais (UCLouvain)
455. Christine Servais (ULiège)
456. Clara Seynaeve (UCLouvain)
457. Jihane Sfeir (ULB)
458. Nissaf Sghaïer (UCLouvain - Saint-Louis)
459. Nabil Sheikh Hassan (UCLouvain)
460. Jean-Louis Siroux (ULB)
461. Thibaut Slingeneyer (UCLouvain - Saint-Louis)
462. Katrin Solhdju (UMons)
463. Taís Sonetti-Gonzalez (ULB)
464. Miguel Souto Lopez (UCLouvain)
465. Valentin Speleers (UCLouvain / UCLouvain - Saint-Louis)
466. Marine Spor Ceccaldi (ULB)
467. Isabelle Stengers (ULB)
468. Jean Stillemans (UCLouvain)
469. Khaoula Stiti (ULB)
470. Eugénie Stoclet (ULB)
471. Marcelle Stroobants (ULB)
472. Solène Sureau (ULB)
473. Mihnea Tanasescu (UMons)
474. Diletta Tatti (UCLouvain - Saint-Louis)
475. Jacques Teghem (UMons)
476. Jacques Teller (ULiège)
477. Hugo Thirard (UCLouvain)
478. Michael Tolley (ULB)
479. Corinne Torrekens (ULB)
480. Sofia Touhami (UCLouvain - Saint-Louis)
481. Edoardo Traversa (UCLouvain)
482. Louis Triaille (UCLouvain - Saint-Louis)
483. Daniela Trucco (ULB)
484. Elio Tuci (UNamur)

485. Françoise Tulkens (UCLouvain)
486. Michel Tytgat (ULB)
487. Eszter Vamos (ULB)
488. Peggy Van Ceulebroeck (UMons)
489. Denise Van Dam (UNamur)
490. Bruno Van der Linden (UCLouvain)
491. Tim Van der Linden (UCLouvain)
492. Nicolas Van der Linden (ULB)
493. Véronique van der Plancke (ULB)
494. Pierre-Paul Van Gehuchten (UCLouvain)
495. Tania Van Hemelryck (UCLouvain)
496. Christine Van Hove (UCLouvain)
497. Charles Van Hove (UCLouvain)
498. Axel van Lamsweerde (UCLouvain)
499. Sixtine Van Outryve (UCLouvain)
500. Dan Van Raemdonck (ULB)
501. Brigitte Van Wymeersch (UCLouvain)
502. Pierre-Etienne Vandamme (KU Leuven / UCLouvain)
503. Alain Vande Wouwer (UMons)
504. Chloé Vanden Berghe (ULB)
505. Sofia Vandenbosch (UCLouvain)
506. Catherine Vander Velde (ULB)
507. Christian Vandermotten (ULB)
508. Sabine Vandersmissen (UMons)
509. Jean Vandewattyne (UMons)
510. Karel Vanhaesebrouck (ULB)
511. Claire Vanhove (UCLouvain)
512. Pascal Vanlaer (ULB)
513. Gaetan Vanloqueren (UCLouvain)
514. Pieter-Augustijn Van Malleghem (UCLouvain)
515. Guillaume Vanneste (UCLouvain)
516. Guy Vanthemsche (VUB)
517. Julien Vastenaekels (ULB)
518. Claude Veraart (UCLouvain)
519. Maëlle Vercauteren (ULB)
520. Pierre Vercauteren (UCLouvain)
521. Marc Verdussen (UCLouvain)
522. Etienne Verhaegen (UCLouvain)
523. Marie Verhoeven (UCLouvain)
524. Pierre Verjans (ULiège)
525. Youri Lou Vertongen (UCLouvain - Saint-Louis)
526. Pascale Vielle (UCLouvain)
527. Sophie Vincent (UCLouvain - Saint-Louis)
528. Zephyr Vitali (ULB)
529. Didier Viviers (ULB)
530. Jean Vogel (ULB)
531. Mélanie Volral (UMons)
532. Anne-Marie Vuillemenot (UCLouvain)
533. Anne Wallemacq (UNamur)
534. Grégoire Wallenborn (ULB)
535. Paul Walter (ULB)
536. Stéphanie Wattier (UNamur)

537. Romain Weikmans (ULB)
538. André Wénin (UCLouvain)
539. Vincent Wertz (UCLouvain)
540. Gaston Wilquet (ULB)
541. Juliette Woitchik (UCLouvain - Saint-Louis)
542. Laurence Wolsey (UCLouvain)
543. Ayang Utriza Yakin (UCLouvain)
544. Vincent Yzerbyt (UCLouvain)
545. Jean-Marc Zeippen (UNamur)
546. Sami Zemni (UGent)
547. Benedikte Zitouni (UCLouvain - Saint-Louis)
548. Marc Zune (UCLouvain)